INFORMATION RAGE

Direction de santé publique de la Montérégie











Avec les bienfaits connus de l'activité physique, les familles, les services de garde et les écoles font plus d'activités extérieures lorsqu'arrive le beau temps. La Direction de santé publique (DSPu) vous rappelle de rester vigilants face au danger de rage en cas d'exposition aux animaux sauvages (chauves-souris, mouffette, renard et raton laveur), ainsi qu'aux animaux domestiques (chats, chiens) qui pourraient être infectés.

Qu'est-ce que le virus de la rage?

- → Le virus de la rage peut se retrouver seulement chez les mammifères. Ceux-ci peuvent transmettre la maladie entre eux et aux humains. Il s'agit d'une maladie du cerveau sans traitement et mortelle pour l'humain.
- → Au Québec, les mammifères sauvages (p. ex : chauve-souris, raton laveur, renard, mouffette) constituent la principale source du virus de la rage.
- → Heureusement, il existe un vaccin contre la rage, qui, lorsqu'administré **après** un contact avec un animal infecté, empêche la maladie de se développer.

Comment se transmet la rage?

- → La rage se transmet par une morsure ou une égratignure d'un animal infecté. La rage se transmet aussi par la salive de l'animal infecté qui entre en contact avec une plaie non guérie ou une muqueuse (p. ex: bouche, œil, nez).
- → Les animaux sauvages peuvent transmettre la rage directement aux humains, ou indirectement en infectant des animaux domestiques qui peuvent ensuite transmettre la rage aux humains.
- → Au Québec, il existe 8 espèces de chauves-souris. Dans toutes les régions du Québec, toutes les espèces de chauves-souris sont à risque élevé d'être infectées par le virus de la rage.



Comment se protéger?

- → Nous vous rappelons de ne jamais toucher à une chauve-souris avec les mains, que celle-ci soit vivante ou morte.
- → Il faut faire attention à tout contact avec une chauve-souris : une blessure, morsure ou autre causée par celle-ci peuvent parfois passer inaperçues.
- → Tout contact physique avec la chauve-souris doit être évalué avec soin. Les chauves-souris peuvent même mordre à travers des sacs et certains gants.
- → Les consignes à transmettre aux parents de jeunes enfants :
 - ❖ Questionner leurs/les enfants afin de savoir s'il y a eu un contact physique avec un animal sauvage (chauve-souris inclus) ou un animal domestique.
 - ❖ Enseigner aux enfants les mesures à suivre en présence d'un animal inconnu : ne pas nourrir, ne pas toucher, ne pas s'approcher et signaler la présence à un adulte. Il ne faut jamais manipuler une chauve-souris.
- → Faites vacciner votre animal de compagnie contre la rage en consultant votre médecin vétérinaire.
- → Consultez un médecin vétérinaire en cas de morsure ou de contact entre votre animal de compagnie et un animal sauvage susceptible de transmettre la rage.
- → Prenez des mesures pour ne pas attirer des animaux importuns sur votre propriété (p. ex. : ranger ses poubelles extérieures hors de la portée des animaux).
- → Évitez de déplacer des animaux importuns ou indésirables, car vous pourriez propager des maladies telles que la rage vers d'autres territoires.
- → Compte tenu des cas de rage présents aux États-Unis tout près de la frontière avec la Montérégie, il est important de signaler tout raton laveur, mouffette ou renard trouvé mort ou qui semble suspect (blessé, malade, désorienté, anormalement agressif ou paralysé.
 - ❖ Voici comment signaler: <u>Signaler un raton laveur, une mouffette et un renard malade ou mort</u>
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (gouv.gc.ca)

Quoi faire en cas de morsure, griffure ou autre contact

- → Une personne qui a touché une chauve-souris ou qui a été touchée par une chauve-souris et qui ne peut exclure une morsure, une égratignure ou un contact de la salive de l'animal doit:
 - Laver la peau exposée pendant 10 à 15 minutes, avec de l'eau et du savon, le plus rapidement possible après le contact;
 - Communiquer rapidement avec Info-Santé 811, car une vaccination pourrait être indiquée selon la situation



- Si la personne a été exposée dans un milieu de garde ou une école (ou s'il y a une inquiétude à la suite d'une exposition à un animal), aviser rapidement un responsable de ce milieu qui va contacter la DSPu;
 - Si la situation arrive la fin de semaine, appeler Info-Santé au 8-1-1 pour avoir plus d'information.
- Capturer la chauve-souris de façon sécuritaire pour éviter qu'elle soit en contact avec d'autres personnes et pour la faire analyser, si requis (voir <u>Attention... Une chauve-souris! Et si elle avait la rage... Dépliant Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca)</u>. L'analyse de l'animal permet d'évaluer le risque de la rage et ainsi le besoin de la vaccination.
- → La rage humaine est une maladie rare. Il y a des interventions précoces à faire en cas de morsures ou griffures d'une chauve-souris ou d'un autre animal, personne n'a eu la rage depuis 2000 au Québec!

EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter la page du Ministère de la Santé et des Services sociaux (Publications)

<u>Transmission de la rage par les chauves-souris - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca)</u>

<u>Procédures à suivre pour le nettoyage d'un milieu contaminé par des déjections de chauve-souris - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca)</u>

Bon été!

La direction de santé publique de la Montérégie 15 mai 2023

